



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

de la séance du **13 décembre 2010, 19h**, Maison de Commune

Présidence : M. Jean-Marc Schläppi

LE CONSEIL COMMUNAL D'ETOY

- vu le préavis municipal N° 07/2010 relatif au budget 2011
- ouï le rapport de la commission des finances
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

d'accepter le budget 2011 présentant un excédent de charges de CHF 78'292.00 après amortissements et attributions obligatoires.

Ainsi décidé lors de la séance du Conseil communal
du 13 décembre 2010.

Le Président

La Secrétaire

Jean-Marc Schläppi

Isabelle Vouillamoz